

34	<u>Achat de matériel :</u> concessions et droits similaires 3 000€ Matériel de bureau et informatique 1 000€ Autres immobilisations corporelles 1 000€	2051 2183 2188	5 000,00 €
43	Eglise	21318	3 000,00 €
44	Ecole	21312	3 000,00 €
45	<u>Bâtiments communaux :</u> Hôtel de ville 5 000,00 € Autres bâtiments publics 5 000,00 €	21311 21318	10 000,00 €
46	Achat terrain / immeuble	2111	- €
62	Ateliers municipaux	21318	- €
57	Extension Réseaux Elect / Face Création	21534	20 000,00 €
65	Voie et Voirie Communale	2151	20 000,00 €
69	Stade	2188	- €
77	Eclairage Public	21534	3 000,00 €
79	Foyer - Toiture chauffage isolation thermique	21318	26 000,00 €
80	Plan Local d'Urbanisme	202	
791	Foyer - Divers	21318	- €
TOTAL :			110 750,00 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 13 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2022/02 : SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION DES ACTIVITES PARASCOLAIRES - Exercice 2022

La COMMUNE de PEXIORA s'engage à soutenir financièrement l'objectif d'intérêt général de l'association dénommée Activités Parascolaires pour assurer le repas des enfants de l'école de Pexiora. L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux situés à l'école.

Pour 2022, l'aide de la collectivité s'élève à la somme de 33 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** à l'association des Activités Parascolaires une subvention de 33 000 euros pour l'exercice 2022. Cette dépense sera prévue à l'article 6574.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer avec l'association toutes pièces nécessaires et notamment la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de son activité.

Pour : 12 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Mme MORENO ne participe pas au vote.

2022/03 : MODALITES D'APPLICATION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les modalités d'application du compte épargne-temps dans la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'avis du comité technique en date du 7 décembre 2021,

DECIDE

Le compte épargne-temps institué par le décret du 26 août 2004 susvisé sera appliqué aux agents publics de la collectivité, qui remplissent les conditions prévues par la réglementation, selon les modalités fixées par ce décret et les dispositions particulières ci-après :

- La demande d'alimentation du compte épargne-temps doit être présentée UNE fois par an au mois de décembre et ce avant le 31 décembre.
- Les demandes de congés au titre du compte épargne-temps seront effectuées dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les demandes de congés annuels.

Pour : 13 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

2022/04 : REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION SECTEUR GRAISSENTOU ET MOULINS : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN concernant l'éclairage public : Rénovation secteur Graissentou et Moulins.

La Commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5 % du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000 € HT) seront appliqués.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- **AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- **DESIGNE** M. CASTEL Lucien comme référent de la commune pour le suivi de cette opération,
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux.

Pour : 13 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0